

EDITORIAL

Chers associés,

Le marché de l'investissement immobilier français reste dynamique avec plus de 18 mds € engagés au cours des 9 premiers mois de l'année 2016. Dans ce contexte, la croissance d'Interpierre France se poursuit avec 5 585 parts souscrites pour un montant supérieur à 5 M€.

Dans la continuité des acquisitions réalisées au premier semestre, de nouveaux dossiers d'investissement sont d'ores et déjà à l'étude.

L'acompte sur dividende est stable à 13,50 € par part.

De plus, dans le cadre de démembrements de propriétés, des parts sont disponibles à la vente en nue-propriété temporaire au prix de 840 € sur 5 ans et 693 € sur 10 ans

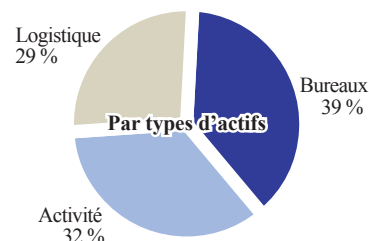
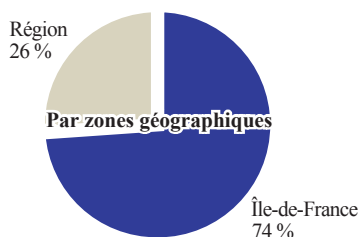
Toute l'équipe de Peref Gestion se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement.

Gilles CHAMIGNON
Directeur Général

L'ESSENTIEL DU 3^{ème} TRIMESTRE

- Type : SCPI classique à capital variable (bureaux – locaux d'activité)
- Composition du patrimoine : 62 883 m²



- Taux d'occupation financier : 87,4 %
- Taux d'occupation physique : 82,4 %
- Nombre de lots composant le patrimoine : 86

- Dividende / part versé aux associés au titre du 3^{ème} trimestre : 13,5 €
- Prix de souscription : 1 050 €

Pour mémoire :

- Valeur de réalisation par part au 31 décembre 2015 : 840 €
- Valeur de reconstitution par part au 31 décembre 2015 : 1 018 €

Performances au 31.12.2015 :

	5 ans	7 ans
Taux de rentabilité interne de la SCPI	4,41 %	5,11 %

Source : Peref Gestion

VOTRE SCPI À LA LOUPE

Capital

Le capital s'élève à 51 122 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	38 179	2 774	85	0	40 868	529
II	40 868	5 240	82	336	45 690	603
III	45 690	5 585	0	153	51 122	695

Marché des parts

Au cours du trimestre, 5 585 parts ont été souscrites et 153 parts ont été annulées. A fin septembre, il ne subsiste aucune part en attente de rachat.

Souscription

Le prix de la part reste fixé à 1 050 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire des parts en démembrement. Vous pouvez nous contacter à ce sujet.

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel et de la note d'information disponible auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Retrait

Le prix de retrait, applicable dans la limite de nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est fixé à 810 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

TSVP

► Distribution

● Distribution des revenus par part

(date de paiement : 25 octobre 2016)

	1T	2T	3T	4T	Total
Distribution courante 2016	13,5 €	13,5 €	13,5 €		
Dont revenu financier	-	-	-	-	
Distribution courante 2015	13,5 €	13,5 €	13,5 €	14,7 €	55,2 €
Dont revenu financier	-	-	-	-	

Le taux de distribution sur valeur de marché pour 2015 s'élève à 5,3 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les intérêts issus des placements financiers sont soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

Un prélèvement obligatoire (non libératoire) est opéré à la source, à compter de cette date, au taux de 24 % (taux en vigueur au 1er janvier 2016).

Ce prélèvement est imputé par l'Administration fiscale sur votre impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des revenus, sous forme de crédit d'impôt restituable.

Les associés personnes physiques qui émettent le souhait d'être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues par la loi peuvent demander le formulaire auprès de la société de gestion et le renvoyer au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle de leur versement.

Nous vous remercions de bien vouloir noter que votre avis de versement trimestriel vous sera adressé de préférence par mail. Les associés qui ne souhaitent pas bénéficier de ce service peuvent nous en faire la demande à contact@paref.com.

► Situation locative

● Taux d'occupation financier et physique

	30/09/2016	30/06/2016	31/03/2016	31/12/2015
Taux d'occupation financier *	87,4 %	87,9 %	85,9 %	85,9 %
Taux d'occupation physique	82,4 %	82,6 %	80,9 %	81,7 %

* Pour le calcul du taux d'occupation financier, la société de gestion a retenu la méthodologie de calcul édictée par les membres de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

► Assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie multi-supports offrent aux épargnants la possibilité d'investir dans l'immobilier locatif via l'achat de parts de SCPI. Des contrats d'assurance-vie proposés par différents partenaires vous permettent d'investir aussi dans Interpierre France. L'équipe commerciale de Paref Gestion se tient à votre disposition pour vous orienter.

► Fiscalité au titre des plus-values immobilières (cessions d'immeubles ou de parts)

Le calcul des abattements pour durée de détention est différencié entre l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux. Un abattement pour durée de détention est fixé à 6 % par an au-delà de la 5^{ème} année de détention, 4 % par an pour la 22^{ème} année soit une exonération totale au titre de l'impôt sur le revenu au bout de 22 ans tandis que l'exonération au titre des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, et autres prélèvements d'un taux global de 15,5 %) intervient de manière progressive chaque année et n'est acquise qu'à compter de 30 ans.

► Vie sociale

Le prochain Conseil de surveillance de votre SCPI se tiendra le jeudi 8 décembre 2016.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tout investissement comporte des risques, notamment de pertes en capital. La société de gestion ne garantit pas d'objectif de rentabilité potentielle ni de protection du capital investi.

Contactez Paref Gestion pour toutes vos questions sur les SCPI :
8, rue Auber - 75009 PARIS ■ Tél. : 01 40 29 86 86 ■ Fax : 01 40 29 86 87 ■ contact@paref.com

www.paref-gestion.com

**P A R E F
G E S T I O N**

VOTRE CAPITAL PIERRE

SCPI INTERPIERRE FRANCE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

La note d'information a reçu le visa AMF SCPI N°05-34 en date du 7 octobre 2005.

Siège social : 8, rue Auber - 75009 PARIS